

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 20 Décembre (20/12/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 14 décembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURELLENT, **Adjoint**,
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY-MOTHES), M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par Mme STOCCO), **Adjoint**,
Mme Eliane BENECH (représentée par M. SELAM), M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. LENFANT), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. GUILLAMAT), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**,
M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

Mme Christine LASSALLE est nommée secrétaire de séance.

MARCHES PUBLICS

17 – 20 Décembre 2012

LANCEMENT D'UN ACCORD CADRE POUR LA REALISATION D'UN MARCHÉ D'IMPRESSION : APPROBATION ET AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Rapporteur : Monsieur VALLES

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21

VU les articles 28 et 76 du Code des Marchés Publics,



VU le rapport de Jean-Paul NUNZI proposant de se prononcer sur :

- l'approbation des nouveaux montants des dépenses des lots,
- l'autorisation à Monsieur le Maire de prendre toutes décisions s'y rapportant, à signer et à exécuter les accords-cadres, ainsi que les marchés subséquents,

CONSIDERANT le regroupement des dépenses liées à la publicité au sein du service communication,

CONSIDERANT que les montants ainsi modifiés permettront de couvrir l'ensemble des dépenses,

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A 25 voix pour, 6 abstentions (Mmes Galho, Nicodème, Rollet ; MM. Benech,
Gauthier, Roquefort),**

1. **APPROUVE** les nouveaux montants indiqués à chaque lot selon les modalités définies dans le rapport du Maire,
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes décisions s'y rapportant, à signer et à exécuter les accords-cadres ainsi que leurs marchés subséquents.

Imputation budgétaire section fonctionnement : 6232, 6236, 6237 et 6238

Pour copie conforme

Moissac le 21 décembre 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :